Forêts Communales - Projet de chaufferie bois centralisée dans la forêt de Chailluz sur le site des Grandes Baraques - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du plan national Bois-Energie lancé par le Ministère de l'Environnement, la Région Franche-Comté a été retenue pour bénéficier de subventions dans le cadre de projets visant à valoriser cette filière. Depuis plusieurs années, la Ville de Besançon a réalisé des études de faisabilité, notamment pour valoriser le recyclage des déchets de bois de la forêt de Chailluz. Dans le cadre du plan Bois-Energie, la Ville de Besançon envisage de réaliser une chaufferie centralisée au bois sur le site des Grandes Baraques à Chailluz, destinée à alimenter en chauffage tous les bâtiments du site : chalet ONF, maison pédagogique... Ce projet s'inscrit également en complément de la petite école dans la forêt, dans un objectif de formation pédagogique sur les énergies renouvelables, notamment sur la filière bois.

Cette opération étant susceptible de bénéficier de la participation financière de la Région, du Département et de l'ADEME, un programme de travaux a été élaboré. Il comprend l'installation d'une chaufferie fonctionnant aux déchets de bois secs dans un bâtiment à construire sur le site des Grandes Baraques, la réalisation de caniveaux de chauffage reliant les différents bâtiments du site à la chaufferie principale et les modifications nécessaires des installations intérieures des bâtiments, pour permettre le raccordement sur la nouvelle chaufferie.

Le bâtiment à construire abriterait également un silo d'alimentation d'un volume de 40 m^3 afin d'assurer une autonomie en combustible de l'ordre d'une semaine. L'ensemble des travaux est estimé à 1,325 MF HT.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le principe de l'installation d'une chaufferie bois aux Grandes Baraques de Chailluz,
- solliciter l'aide financière de la Région, du Département et de l'ADEME.

M. ALAUZET: Je voulais insister sur l'intérêt de cette démarche qui sera d'autant plus intéressante évidemment qu'elle sera élaborée à une plus grande échelle sur le territoire de la Franche-Comté. Je crois que cela a deux intérêts majeurs: le premier, il est évidemment économique puisqu'à travers la gestion de la forêt c'est ma foi toute la valorisation, toute l'utilisation économique qu'on peut faire du bois, c'est aussi un intérêt quant à la création d'une activité économique qui génère non seulement de l'emploi mais pourquoi pas des lieux d'insertion. Le second intérêt, et je voudrais insister particulièrement sur ce point-là, est énergétique car d'ici quelques années se posera la question majeure du renouvellement du parc des centrales nucléaires. Je pense que plus ce type d'expériences élargi à une grande échelle est diversifié, l'utilisation du bois bien sûr mais d'autres énergies alternatives, plus on pourra donner un éclairage différent au grand débat sur le nucléaire.

M. JACQUEMIN: Je voulais savoir, Monsieur le Maire, combien de mètres carrés vont être chauffés par cette chaufferie. Par ailleurs, sans nier l'intérêt pédagogique que peut avoir un tel équipement, je vous signale qu'il y a d'autres chaufferies bois qui existent. Il y en a d'ailleurs une qui va se construire pas très loin, à Novillars me semble-t-il, et ce n'est pas forcément une obligation de dépenser tant d'argent à des fins pédagogiques. Je crois que le coût est relativement élevé.

Mme BULTOT : Il s'agit de chauffer 600 m², c'est un mini-réseau de chaleur que l'on fait, et le but est pédagogique. Il s'agit pour nous là aussi de faire des expériences pilotes et d'en étudier la faisabilité tant écologique qu'économique et voir comment par la suite on pourrait développer cette filière bois à plus grande échelle. Pour nous c'est surtout expérimental mais c'est vrai que cela rentre aussi dans le cadre de toute une série d'actions que la Ville de Besançon va mener en tant que ville

pilote, action pilote dans le cadre d'un projet européen qui s'appelle le projet APAS sur lequel on va étudier la filière bois en particulier mais aussi d'autres énergies alternatives comme le solaire, la géothermie, la micro-hydraulique et aussi les bio-carburants.

M. LE MAIRE: On demandera l'aide financière de la Région, du Département et de l'ADEME. En ce qui concerne la Région, c'est déjà non, me dit-on. Aussi, on insistera auprès du Département et de l'ADEME. Je crois que c'est une bonne expérience. C'est vrai que la chaufferie bois ne peut, à mon avis, qu'être très ponctuelle ici et là, mais on ne va pas remplacer les centrales nucléaires par du chauffage bois, cela m'étonnerait!

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.